

Note d'information n°7 à destination des familles et des administrés

Dans le cadre de la levée du confinement à compter du lundi 11 mai prochain et conformément aux directives présentées par le 1^{er} Ministre, j'ai décidé de procéder à la réouverture progressive des services de la Direction des Services à la Population (DSAP), selon les modalités ci-après.

I. Réouverture des services à la population

1°) Vue d'ensemble des dates de réouverture des services de la DSAP et dispositions d'ordre général :

- ✓ Réouverture des **structures multi accueils de la Petite Enfance**, à compter du mardi 12 mai ;
- ✓ Réouverture des **sites périscolaires matin et soir**, à compter de la reprise de l'école, soit le mardi 12 mai au matin ;
- ✓ Réouverture **des Accueils de Loisirs (ALSH)**, à compter du mercredi 13 mai. Le **Point Accueil Jeunes** restera, quant à lui, **fermé jusqu'à nouvel ordre** ;
- ✓ Reprise **des transports scolaires**, à compter du mardi 12 mai pour l'ensemble des circuits de transports pour les élèves maternels et primaires ;
- ✓ Réouverture des trois **Espaces Publics**, à compter du mardi 12 mai. Le Centre Communautaire Apostrophe restera fermé jusqu'à nouvel ordre ;
- ✓ Réouverture **partielle et progressive du Conservatoire de Musique et de Danse**, à compter du mardi 12 mai ;
- ✓ Réouverture avec accueil de groupes au sein des chalets de la Clusaz (74), à partir du 27 juin 2020

Toutes les mesures sanitaires seront prises et respectées afin d'assurer l'accueil des usagers et des enfants dans les conditions de sécurité optimales.

Les agents communautaires seront dotés d'équipements de protection individuelle (gants, masques, visières, gel hydro alcoolique, paroi de protection ...) afin de garantir leur propre sécurité mais également celle des usagers des services communautaires.

Les gestes barrières et les mesures de distanciation sociale seront scrupuleusement observées au quotidien.

Considérant que l'accueil de certaines structures sera limité en nombre de places afin de respecter les règles sanitaires, j'ai décidé, en accord avec Mme DUMENIL, Vice-présidente en charge de la petite-enfance, enfance, jeunesse et M. DOUILLET, Vice-président en charges des transports d'instaurer des **critères d'accueil** (avec ordre de priorité) :

- Enfant(s) dont les 2 parents exercent une activité professionnelle relevant de la liste arrêtée par les autorités (filiale sanitaire, forces de l'ordre, Education Nationale, sapeurs-pompiers ...),
- Enfant(s) dont les 2 parents travaillent,
- Enfant(s) issu (s) d'une famille monoparentale dont le parent travaille,
- Enfant(s) des agents de la CCCA

Un justificatif de l'employeur sera exigé.

2°) Service Petite Enfance :

L'accueil physique des assistants maternels au sein du RAM situé dans les locaux du bâtiment annexe de l'Hôtel Communautaire sera limité et les contacts téléphoniques privilégiés.

Les animations collectives sont suspendues jusqu'à nouvel ordre.

Le CMA « les Lutins » à Saint Valery en Caux, le SMA « la Vallée » à Clasville et le SMA « Merlin l'Enchanteur » à Fontaine le Dun seront de nouveau ouverts, à **compter du mardi 12 mai 2020**.

Suite aux contraintes liées à **la constitution de groupes de 10 enfants maximum**, il a été décidé d'ouvrir les trois structures Petite enfance, en adaptant les capacités d'accueil de la manière suivante :

- SMA Merlin l'Enchanteur : **10 enfants**
- SMA La Vallée : **30 enfants** (3 groupes)
- CMA Les Lutins : **35 enfants** (4 groupes)

Au regard des capacités d'accueil et en fonction du nombre d'inscrits, une priorité pourra être accordée, en appliquant les règles définies et exposées ci-dessus.

S'agissant de la prise en charge des enfants, un **protocole sanitaire** a été arrêté en lien avec le médecin référent affecté sur les structures Petite enfance.

Du gel hydro alcoolique sera notamment mis à disposition des familles et la température de l'enfant sera prise dès son arrivée.

Afin de pouvoir gérer au mieux la prise en charge des enfants, la plage horaire d'accueil est fixée de 7H30 à 10 H le matin et à partir de 16H jusqu'à 18H30 le soir. Sauf cas d'urgence, il ne pourra y avoir d'accueil entre 10 H et 16H dans chacune des structures.

Les repas, livrés comme habituellement par le service de restauration de la commune de Saint Valery en Caux, seront fournis aux enfants sur site par la Communauté de communes.

3°) Service Enfance Jeunesse :

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis, les temps périscolaires seront ouverts comme en période « normale », sur chacun **des 19 sites** de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre, dès le mardi 12 mai matin.

Les activités proposées aux enfants seront toutefois adaptées à la situation. Ne seront donc utilisés, par exemple, que les jeux pouvant être désinfectés et lavés.

Les lieux d'accueil des enfants sur certains sites périscolaires pourront être déplacés, en fonction de certains changements liés à l'accueil des élèves sur le temps scolaire (Canouville, Grainville la Teinturière et Bosville notamment).

L'activité « LUDISPORTS 76 » est suspendue jusqu'à la fin de l'année scolaire 2019/2020.

Les **Accueils de Loisirs** de Saint Valery en Caux, Cany-Barville et Fontaine le Dun accueilleront de nouveau les enfants, dès le **mercredi 13 mai** sur les sites habituels.

Le ramassage des enfants en autocar sur le territoire des communes de la Communauté de communes sera assuré normalement, dans le respect du protocole arrêté par la Régie des Transports.

Toutefois, et au moins jusqu'à fin mai, les enfants accueillis devront amener leur repas froid car le service de restauration habituel ne sera pas assuré.

Les activités proposées seront adaptées à la situation particulière.

Pour le périscolaire et les accueils de loisirs, au regard des capacités d'accueil, une priorité sera accordée selon les règles définies et présentées ci-dessus.

Le **Point Accueil Jeunes de Cany-Barville** est fermé jusqu'à nouvel ordre tout comme le **Point Information Jeunesse**. Une solution d'accueil pourra toutefois être proposée sur demande de la famille au sein de l'Accueil de Loisirs, sous réserve de places disponibles.

4°) Service des Transports :

Le service des transports scolaires sera assuré, **dès le 12 mai**, aux horaires habituels pour le ramassage des élèves maternels et primaires. Les accompagnatrices seront présentes.

Le respect des gestes barrière et de la distanciation sociale a conduit à appliquer un ratio de 25%, en termes d'occupation de sièges, c'est à dire 15 élèves maximum dans chacun des autocars.

Il n'est pas prévu de doter les élèves maternels et primaires de masques.

5°) Service des Espaces Publics :

Les activités du Centre Communautaire Apostrophe sont suspendues jusqu'à nouvel ordre.

L'accueil des usagers des Espaces Publics sera assuré normalement au sein de l'Espace Public du Littoral à Saint-Valery-en-Caux, de l'Espace Multi Services à Fontaine le Dun et de l'accueil général de l'Hôtel Communautaire.

Ce service d'écoute, de soutien et d'orientation sera particulièrement mobilisé pour venir en aide aux personnes les plus vulnérables en cette période de crise et de déclaration d'impôts. Les plages horaires d'ouverture seront les suivantes : **8h30-12h / 14h00-17h**

6°) La Clusaz :

L'accueil de groupe au sein des chalets à la Clusaz (74) devrait être de nouveau possible à compter du 27 juin, sous réserve de l'évolution de la situation. Le séjour séniors n°3 est par conséquent maintenu. Les séjours séniors 1 et 2 prévus initialement courant juin sont reportés de mi-septembre à mi-octobre 2020.

7°) Conservatoire de Musique et de Danse :

Une reprise partielle et progressive des activités du Conservatoire est prévue à compter du mardi 12 mai, en accord avec M. LEGROS, Vice-président en charge de la culture. Une solution mixte est à l'étude afin de proposer aux élèves du Conservatoire des cours en présentiel chaque fois que cela sera possible et l'enseignement à distance dès lors que les règles sanitaires ne pourront être respectées. Une note spécifique portant sur l'organisation de l'enseignement du Conservatoire, de la programmation des examens ... sera adressée aux parents ultérieurement.

// Réouverture des déchetteries

A partir du lundi 11 mai prochain, les trois déchetteries de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre ouvriront leurs portes selon les jours et horaires habituels, et tous les types de déchets seront de nouveau acceptés.

La carte d'accès à la déchetterie est obligatoire. A défaut, une carte d'identité et un justificatif de domicile devront être présentés.

Les gestes barrières et les règles de distanciation sociale devront être respectés.

Je vous souhaite un bon déconfinement.